

Publié par l'Equipe de Conduite et Discipline

Edito :

« L'Equipe de Conduite et de Discipline a le plaisir de vous envoyer le premier numéro de sa Newsletter trimestriel. Vous trouverez dans cette édition le rôle de CDT dans la mission, l'essentiel de ses activités et ses futurs projets. » Anne Favreau, Chef de CDT.

L'Equipe de Conduite et Discipline (CDT en anglais):

- **Rôle de CDT au sein de la MINUSMA**

Mise en place en juillet 2013, l'Equipe de Conduite et Discipline de la MINUSMA est le conseiller principal du Représentant spécial du Secrétaire général sur toutes les questions relatives à la conduite et discipline impliquant toutes les catégories de personnel de la Mission. L'Equipe de Conduite et Discipline a pour missions principales de mettre en place des politiques de prévention, de gestion et de réponse aux allégations incluant l'assistance aux victimes.

- **Equipe CDT :**



De g. à d. Leonard Ndikiminwe, Anne Favreau (Chef de CDT), Mathilde Bindedou, Jean Wakam, Taina Christiansen, Sandrine Ninahaze, Adama Thiam,
Devant : Moez Ghrandi, Salif Sountoura

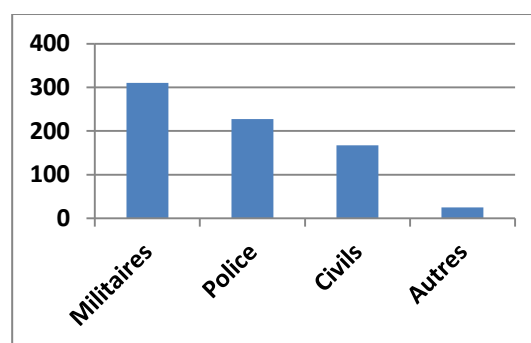
Nos activités :

Le CDT prépare et met en œuvre des politiques visant la prévention des actes de mauvaise conduite, incluant les actes liés l'Exploitation et abus sexuels :

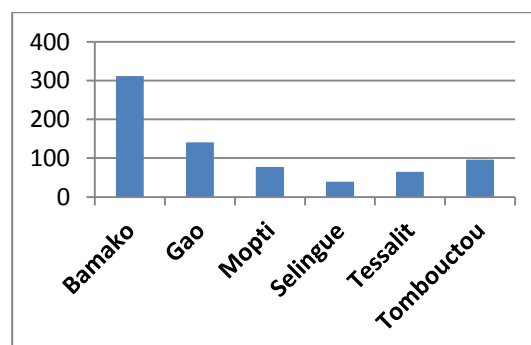
- **Formations :**

Dans le cadre de ses activités de prévention, l'Equipe organise régulièrement des formations pour le personnel de la MINUSMA sur les normes de conduite des Nations Unies. **Depuis le mois d'août 2013, le CDT a formé plus de 1300 personnes sur la conduite et la discipline:**

Formations par catégories de personnel :



Formations par zone d'intervention :



Missions sur le terrain :

L'équipe CDT fait des missions d'évaluation et de formation dans les régions :



CDT formant les UNPOLs à Kidal- janvier 2014

Le CDT est entrain de développer des campagnes de communication en interne et sensibiliser la population locale sur les normes de conduite de la MINUSMA et des Nations Unies en général ainsi que sur les mécanismes de plaintes.

Comment dénoncer les allégations de mauvaise conduite ?

Qu'est-ce qu'une mauvaise conduite ?

Tout acte ou omission constituant une violation des *Normes de conduite des Nations Unies* ainsi que des règles et règlements spécifiques à la Mission. Il s'agit également du non-respect du *Droit International Humanitaire* et des obligations envers les lois nationales et locales.

Dénoncer les allégations de mauvaise conduite?

- Fournir le plus de détails et d'informations possibles.
- Dénoncer le plus tôt possible, sans mener aucune enquête

Contactez CDT:

Hôtel l'Amitié - Bamako

Hotline: 9007 4282

Email: minusma-cdt@un.org

Nos activités en cours :

• *Projet « Dialogue universitaire »:*

En collaboration avec d'autres sections de la MINUSMA, le CDT participe à l'organisation de plusieurs activités de dialogue avec 4 universités de Bamako.

Le but est d'engager un dialogue avec les étudiants, sur la réconciliation et la restauration d'une paix durable.

• *Réseau à l'échelon du pays pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS) :*

Mis en place en collaboration avec d'autres agences onusiennes et ONG internationales présentes au Mali comme par exemple : UNHCR, UNFPA, UNICEF, WFP, FAO, OHCHR, IOM, DRC, Oxfam, NRC.

Ce réseau est l'organe principal pour la coordination et le contrôle de la protection contre l'exploitation et les abus sexuels commis par les membres du personnel international et national de l'ONU, des ONG et des Organisations Inter-Gouvernementales (OIG).

Documents utiles:

- *Code de Conduite de la MINUSMA Août 2013*

- *ST/SGB/2003/13 Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels*

- *ST/SGB/2008/5 Interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir*

- « *To Serve with Pride* » : Film ayant pour but de sensibiliser les Nations Unies et le personnel associé sur l'impact de l'exploitation et les abus sexuels sur les individus et les communautés. Il fournit des informations claires sur les obligations de toutes les personnes au service de l'ONU, il est disponible : <http://www.pseataforce.org/>

Ces documents sont disponibles sur demande auprès du CDT.